



RÉSULTATS SEMESTRIELS

30 JUIN 2026

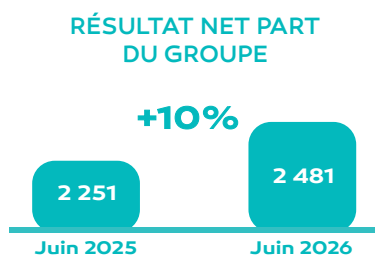
LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE SE POURSUIT AU PREMIER SEMESTRE 2026

Le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA - BMCE Group s'est réuni le vendredi 25 septembre 2026, au Siège Social de la Banque, à Casablanca. Il a examiné l'activité de la Banque et du Groupe au terme du 1^{er} semestre 2026 et arrêté les comptes y afférents.

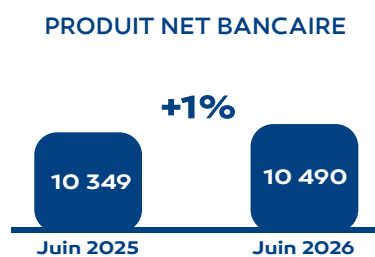
Le Rapport Financier Semestriel 2026 est publié sur le site www.ir-bankofafrica.ma

ACTIVITÉ CONSOLIDÉE -MDH-

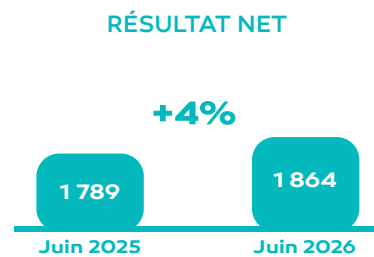
ACTIVITÉ SOCIALE -MDH-



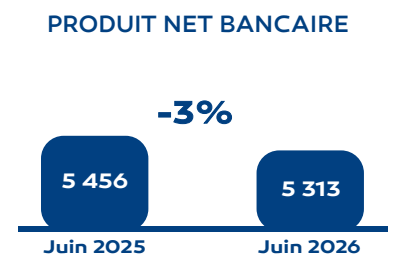
Progression de +10% du Résultat Net Part du Groupe, s'établissant à 2,5 milliards de dirhams à fin juin 2026.



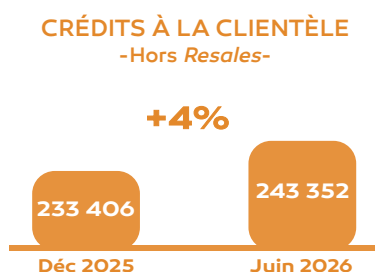
Hausse de +1% du Produit Net Bancaire consolidé, atteignant 10,5 milliards de dirhams à fin juin 2026.



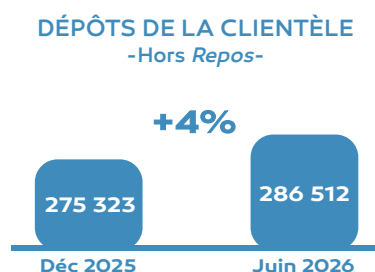
Appréciation du Résultat Net de la Banque SA +4% s'élevant à 1,9 milliard de dirhams à fin juin 2026.



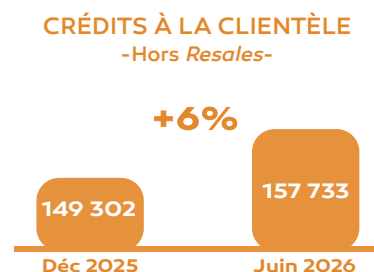
Baisse de -3% du Produit Net Bancaire social sur la période juin 2025 - juin 2026, à 5,3 milliards de dirhams, dans un contexte de recul des revenus des activités de marchés, suite à la performance exceptionnelle enregistrée au premier semestre 2025



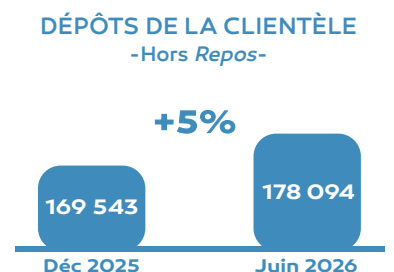
Croissance des crédits à la clientèle du Groupe -Hors Resales- de +4%, sur la période décembre 2025 - juin 2026, à 243 milliards de dirhams.



Hausse des dépôts de la clientèle du Groupe -Hors Repos- de +4%, à 286 milliards de dirhams contre 275 milliards de dirhams en décembre 2025.



Evolution des crédits à la clientèle de la Banque SA de +5,6% à 157 milliards de dirhams au titre du premier semestre 2026.



Hausse de +5% des dépôts de la clientèle en social, à 178 milliards de dirhams.

Le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA a salué la mobilisation du *Management* et des Collaborateurs qui œuvrent, sous l'égide du Président Othman Benjelloun, à placer durablement le Groupe Panafricain dans une trajectoire solide de croissance et de développement à travers l'ensemble de ses géographies d'implantation. Le Conseil remercie l'ensemble de ses actionnaires, clients et parties prenantes pour leur confiance.

DES RÉALISATIONS FINANCIÈRES RÉSILIENTES ET UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE CONFIRMÉE

LE GROUPE

Progression du **Produit Net Bancaire consolidé** de **+1%**, s'établissant à **10,5 milliards DH** tirée par la croissance du **Core Business** (+10% pour la **marge sur commissions** et **+7%** pour la **marge d'intérêt**), compensant en partie l'impact de la baisse des revenus des activités de marché (-37%), suite à une performance exceptionnelle l'année dernière.

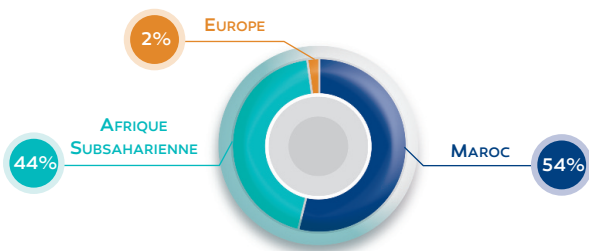
Hausse des **charges générales d'exploitation** de **+8%**, porté par des **investissements IT au Maroc**, induisant ainsi un **coefficient d'exploitation consolidé** de **44,2%** à fin juin 2026 contre 41,5% en juin 2025.

Recul du **Résultat Brut d'Exploitation** de **-3%**, à **5,9 milliards DH** à fin juin 2026.

Baisse du **Coût du Risque consolidé** de **-16%**, à **1,4 milliard DH** à fin juin 2026, soit un ratio de coût du risque consolidé de 1% contre 1,5% en juin 2025.

Croissance à deux chiffres du **Résultat Net Part du Groupe** de **+10%** sur une année glissante, s'établissant à **2,5 milliards DH** au 30 juin 2026 ; à périmètre constant le RNPG évolue de +5%(*).

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE A FIN JUIN 2026 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Hausse du **Total Bilan consolidé** de **+5%** à **460 milliards DH** soutenue par la croissance des **crédits consolidés** de **+4%**, s'établissant à **243 milliards DH** et celle des **dépôts de la clientèle** du Groupe de **+4%**, affichant **287 milliards DH**.

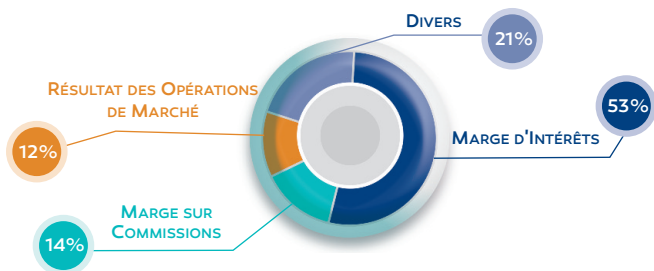
Amélioration du **taux de couverture du Groupe** à **70,5%** contre 69,5% en décembre 2025.

Hausse des **Capitaux Propres part du Groupe** de **+6%**, s'élevant à **33,7 milliards DH**.

AU MAROC

Produit Net Bancaire social en recul de -3% à **5,3 milliards DH**, impacté par le niveau exceptionnel des revenus des activités de marché enregistrés au premier semestre 2025, et contre-balancé en partie par la croissance des activités du cœur de métier qui enregistre **+5%** pour la **marge d'intérêts** et **+3%** pour la **marge sur commissions**.

PRODUIT NET BANCAIRE A FIN JUIN 2026 PAR LIGNE DE MÉTIER



Augmentation de **+6%** des **charges générales d'exploitation** de la Banque SA, totalisant **2 milliards DH** et ce, dans un contexte d'investissements informatiques importants engagés par la Banque dans le cadre du programme de transformation S.I. Le **coefficient d'exploitation** passe ainsi à **38,4%** à fin juin 2026 contre **35,1%** en juin 2025. Hors dotations, la croissance des charges est contenue à **+3,6%**.

Recul du **Résultat Brut d'Exploitation** de **-8%** s'établissant à **3,3 milliards DH** à fin juin 2026.

Baisse du **Coût du Risque** de la Banque SA de **-34%** à **611 millions DH** à fin juin 2026 et ce, suite à un effort important d'assainissement opéré durant les années précédentes ayant permis (i) un retour au niveau normatif, soit un **ratio de coût du risque** de **0,8%** contre 1,3% en juin 2025, et (ii) un **renforcement du taux de couverture** de BANK OF AFRICA à **68,4%** à fin juin 2026 contre 66,8% en décembre 2025.

Evolution du **Résultat Net social** de BANK OF AFRICA de **+4%** à **1,9 milliard DH** au 30 juin 2026.

Evolution des actifs de la Banque SA avec une **augmentation du Total Bilan** de **+6%** à **302 milliards DH**, une croissance des **crédits clientèle** de **+6%**, s'établissant à **158 milliards DH** et une hausse des **dépôts de la clientèle** de la Banque de **+5%** affichant **178 milliards DH**.

Progression du **taux d'équipement digital des clients BANK OF AFRICA** à **72%** à fin juin 2026, contre 70,5% à fin juin 2025. Cette évolution s'accompagne d'une utilisation accrue des canaux digitaux, avec **95% des opérations simples de la Banque** - virements, mises à disposition et paiements de factures - réalisées via ces canaux, contre 93% un an auparavant.

Dynamique soutenue auprès des **PME** qu'illustre la **croissance de +36,1%** des débloqués de crédits moyen et long termes.

Evolution de **+7%** des **transferts globaux des Marocains Citoyens du Monde** canalisés par BANK OF AFRICA, atteignant **3 milliards de dirhams** à fin juin. La dynamique d'ouverture de comptes avec solde auprès de cette clientèle s'inscrit également en hausse de **+9%** par rapport au premier semestre 2025.

EN AFRIQUE

Augmentation du **Produit Net Bancaire** de BOA Holding de **+6%** au titre 1^{er} semestre 2026, atteignant à **445 millions EUR** contre 421 millions d'euros en juin 2025, portée essentiellement par la hausse de la **marge sur commissions** de **+11%**.

Progression de **+5%** des **charges générales d'exploitation** à **197 millions EUR**, et amélioration de coefficient d'exploitation de BOA Holding, qui ressort à **44,3%** à fin juin 2026 contre 44,8% en juin 2025.

Hausse du **coût du risque** de **+34%** à **47 millions EUR**, soit un ratio coût du risque de **0,9%** au 30 juin 2026.

Stabilisation du **Résultat Net Part du Groupe** au titre du 1^{er} semestre 2026 à **118,3 millions EUR**.

RENFORCEMENT DE LA DYNAMIQUE COMMERCIALE ET DE LA PROXIMITÉ CLIENT

Mise en place de nouveaux produits dédiés aux clients BANK OF AFRICA, à savoir l'offre « **MAGHRIBIYA** », nouvelle carte exclusivement destinée à la clientèle Femme, la solution d'assurance protection « **SECURIPACK-TPE** », dédiée aux Professionnels et Très Petites Entreprises, « **Hissabati PRO** », et une solution digitale de gestion et de pilotage d'activité pour la clientèle Entreprise.

Renforcement de l'opération « **Marhaba 2026** » pour l'accompagnement des **Marocains Citoyens du Monde**, notamment à travers des rencontres organisées dans plusieurs villes, des conditions préférentielles sur plusieurs produits (**Crédit Immobilier, Pack Blue, Pack First et Pack Signature**) et l'organisation, dans le cadre d'une alliance entre BANK OF AFRICA et la Fondation Trophée Marocains du Monde, de la 2^{ème} édition du Forum économique des Marocains du Monde sous le thème : « **Investissements des Marocains du Monde et Innovation** » et du forum régional de l'investissement « **BOA MDM Network** ».

Lancement de « **TPME Invest by BOA** », une solution intégrée dédiée aux TPME, en cohérence avec la nouvelle Charte de l'Investissement, proposant un **accompagnement clé en main** visant à accélérer la concrétisation de leurs projets.

Lancement, en partenariat avec Maroc PME, de l'offre « **PACTE TPME - BANK OF AFRICA & MAROC PME** », une offre intégrée combinant les dispositifs de Maroc PME, les solutions de financement de BANK OF AFRICA et l'expertise de ses partenaires afin de soutenir les entreprises dans leurs projets.

SOUTIEN RENFORCÉ À L'ENTREPRENEURIAT ET À L'INCLUSION FINANCIÈRE

Lancement, en septembre 2026, en partenariat avec **Mastercard**, de la deuxième édition du programme d'accompagnement dédié aux porteurs de projets « **Elevator Pitch by BANK OF AFRICA** », dans l'objectif de détecter, accompagner et valoriser les talents entrepreneuriaux marocains.

Clôture avec succès de la 5^{ème} édition du programme de BMCE Capital « **CAP'AI Reverse by BK** », visant à accélérer le déploiement de solutions innovantes, avec trois **startups** spécialisées en intelligence artificielle récompensées.

Renforcement de la **contribution de Damane Cash** à l'inclusion financière et la **digitalisation des services financiers**, à travers le déploiement de « **Damane Payment** », nouvelle identité de l'activité de paiement électronique, le développement des activités liées aux programmes publics et à l'e-gouvernement, l'extension de son réseau de **+10%**, notamment dans les zones rurales et semi-urbaines.

PARTENARIATS STRATÉGIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Signature de **deux accords de coopération stratégique** entre **BANK OF AFRICA** et la *China Chamber of Commerce for Import and Export of Machinery and Electronic Products – CCCME* – destinés à accélérer le commerce et stimuler les investissements chinois en Afrique.

Signature, en juillet 2026, d'un **accord de coopération entre BANK OF AFRICA et SACE** – Agence Italienne de Crédit à l'Exportation pour développer de nouvelles opportunités pour le financement de nouveaux projets dans le continent Africain.

Coordination, par l'intermédiaire de **BANK OF AFRICA UK**, d'un prêt syndiqué international de 300 millions de dollars pour soutenir la réalisation du projet structurant de la **route Labé-Banti-Tougué-Fleuve Bafing**, un projet qui s'inscrit dans le **programme de modernisation des infrastructures de la République de Guinée**.

Renforcement du **soutien de BANK OF AFRICA aux entreprises locales et les PME en République Démocratique du Congo** à travers une facilité de garantie de transaction de 10 millions de dollars approuvée par la Banque Africaine de Développement.

Mise en place d'une **ligne multidevises de 20 millions de dollars**, en faveur de **BOA Bénin**, par la **BERD** dédiée au renforcement du financement du commerce extérieur et à l'accompagnement des entreprises.

ENGAGEMENT CITOYEN À TRAVERS LES ACTIONS DE LA FONDATION BMCE BANK ET LA CRÉATION DE VALEUR DURABLE

Renforcement de l'**impact social de la Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement** à travers son programme basé sur un modèle éducatif intégré, **Medersat.com**, avec **11 371 élèves bénéficiaires** durant l'année scolaire 2025-2026, réalisant un **taux de réussite de 97,54%** au Certificat d'Études Primaires. Les 508 élèves de la 15^{ème} cohorte de bacheliers du programme **Medersat.com** dont **67,7% sont des filles**, affichent un taux de réussite au baccalauréat de **89%**.

Mise en valeur des **compétences numériques et technologiques des jeunes** lors de la 3^{ème} édition du **« Prix Dr. Leila Mezian de Robotique »**, concours qui met en avant les compétences des élèves des écoles **Medersat.com** dans la robotique, et à travers l'élargissement de l'enseignement de la robotique à la 4^{ème} année en sus de la 5^{ème} et de la 6^{ème} année, portant les bénéficiaires à **4 528 élèves**.

Signature de deux nouveaux partenariats avec le Ministère de l'Éducation Nationale – **MENPS**, permettant l'extension du programme **« Écoles Pionnières »** à **29 écoles Medersat.com**, et avec la Fédération Marocaine pour l'Éducation et l'Enseignement Préscolaire – **FMEEP** dans le but de renforcer les compétences professionnelles des professeurs, avec 73 éducateurs affectés.

Mise en place d'un **programme d'urgence pour réhabiliter 10 établissements Medersat.com** à la suite des inondations ayant touché plusieurs régions du Maroc.

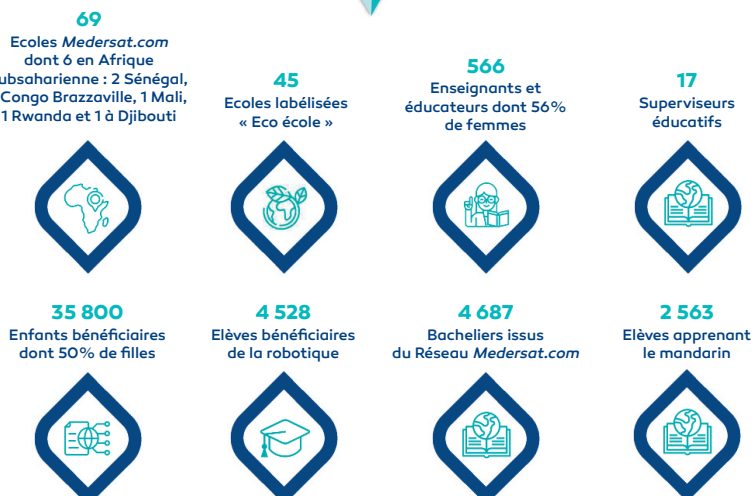
Soumission par **BANK OF AFRICA**, pour la première fois, de son **bilan carbone 2025** à une **vérification indépendante** par **« Bureau Véritas Maroc »**, conformément à la norme ISO 14064-3:2019 et ce, afin de renforcer la fiabilité et la traçabilité de son inventaire GES et d'anticiper les nouvelles exigences réglementaires de **Bank Al-Maghrib**.

Organisation de la 2^{ème} édition du **Symposium GI-EAU** dédié à la **gouvernance intégrée de l'eau**, en juillet 2026, par la **Chaire Panafricaine de Durabilité et Finance à Impact** de **BANK OF AFRICA**, en partenariat avec l'Université Hassan II de Casablanca – Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – **FSJES Aïn Chock**, renforçant ainsi l'engagement de la Banque pour une gouvernance durable de l'eau.

Adhésion de **BANK OF AFRICA**, dans le cadre de sa stratégie de finance durable, au programme **« SWITCH2CE »**, soutenu par l'Union Européenne en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement – **BEI** et la **Frankfurt School**, afin de **renforcer son accompagnement des PME vers l'économie circulaire**.

Lancement par **BMCE Capital Markets** d'une nouvelle **offre dédiée aux transporteurs marocains**, visant à les accompagner dans la gestion de leurs **quotas carbone** et à mieux maîtriser le risque lié à son évolution.

FONDATION BMCE BANK - CHIFFRES CLÉS



DISTINCTIONS & CERTIFICATIONS

Obtention du prix **« Meilleure Banque d'Afrique du Nord en 2026 »** par le magazine **« The African Banker »**, pour la deuxième fois depuis 2023.

Double distinction de **BANK OF AFRICA** par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement – **BERD**, **« Banque partenaire la plus active au Maroc »** dans le cadre des **« Trade Facilitation Program – TFP – Awards »**, organisés en marge de la 35^{ème} Assemblée Annuelle et **Business Forum**, et de **« Banque partenaire la plus active dans le Green Trade »** par nombre de transactions, positionnant **BANK OF AFRICA** en tête de l'ensemble des pays d'intervention de la **BERD**.

Distinction de la **gouvernance de BANK OF AFRICA** par le magazine **« World Finance »**, qui lui décerne le titre de **« Meilleure Gouvernance d'Entreprise au Maroc en 2026 »**.

Obtention du prix **« Meilleur Rapport de Développement Durable »**, décerné par la Bourse de Casablanca à l'occasion de la 4^{ème} édition du **Prix Académique de la Qualité du Reporting ESG** des Sociétés Cotées, organisée en partenariat avec l'École des Sciences de la Gestion de l'UQAM au Canada, Finance Montréal et la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Marrakech.

Distinction de **BANK OF AFRICA** par **« MENA Banking Excellence »**, **« Meilleure Initiative de Transformation Digitale »**, dans le cadre des **« Retail, Digital & SME Awards 2026 »**.

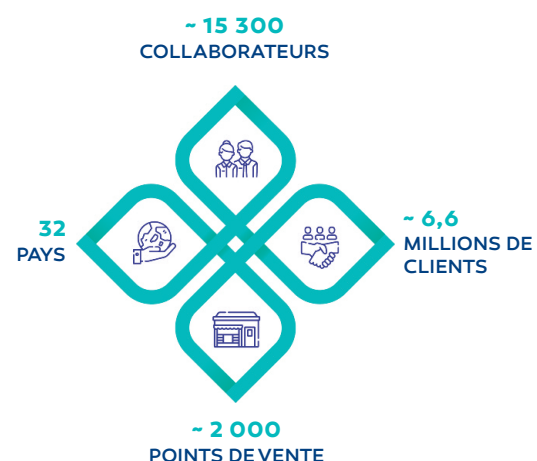
Renouvellement de la **certification « PCI DSS – Payment Card Industry Data Security Standard »** version 4.0.1, pour la 3^{ème} année consécutive, confirmant la conformité de **BANK OF AFRICA** aux exigences internationales en matière de sécurisation des transactions par carte de paiement.

Double consécration de **BANK OF AFRICA** par **« ReKroute »** lors de la 5^{ème} édition de la cérémonie Marque Employeur par les labels **« Feel Good 2026 »** et **« Krunchy Company 2026 »**, témoignant de l'engagement de la Banque à bâtir un environnement de travail stimulant, humain et attractif.

Renouvellement avec succès du label **« RSE Engagé – Niveau Exemplaire »** de **BMCE Capital** suite à l'audit réussi de l'Association Française de Normalisation – **AFNOR**, illustrant la pertinence et efficacité des actions déployées par la filiale en faveur de la RSE.

PROFIL DU GROUPE BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA compte parmi les principaux Groupes financiers panafricains. À travers ses différentes enseignes et filiales, **BANK OF AFRICA** se présente comme un Groupe bancaire universel multi-métiers : la banque commerciale, la banque d'affaires, les services financiers spécialisés tels que le *leasing*, le *factoring* et le crédit à la consommation, outre la banque participative.



RATINGS



1.1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.1.1. Normes comptables applicables

Le Groupe a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

1.1.2. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

- Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total du bilan de l'entité mère ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette de l'entité mère ;
- Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires de l'entité mère ;
- Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration, (une intégration globale ou une mise en équivalence) varie respectivement selon que le Groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 30 juin 2026, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les Etats financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprises

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition.

Écart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels indetifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

Évaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité, la juste valeur étant le prix de vente d'une UGT à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

- Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;
- Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du Groupe.

1.1.3. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

- Coût amorti ;
- Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI ») ;
- Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

- des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise
- et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion « Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres (avec recyclage). Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

- toujours évalués à la juste valeur par résultat,
- sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

- passif financier au coût amorti ;
- passif financier à la juste valeur par résultat ;
- passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat :

- dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou
- si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou
- si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Acquisitions et cessions temporaires

Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues.

Le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

- « Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an.
- « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.
- « Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui incluent notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

• Probabilités de défaut (PD)

La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité). La PD est la probabilité que les emprunteurs fassent défaut à un horizon donné t. La PD utilisée pour l'estimation des pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS9 est calculée pour chaque classe homogène de risque.

Pour les actifs financiers qui sont dans le « Bucket 1 » (i.e. sains non sensibles), une PD à 12 mois est calculée soit la probabilité de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date d'arrêt.

Pour les actifs financiers du « Bucket 2 » (i.e. sains sensibles), une PD à maturité est calculée et, par définition, les actifs financiers du « Bucket 3 » (i.e. défauts) ont une PD de 1.

Afin de calculer la PD à un an pour un dossier donné, le Groupe a réparti les dossiers des portefeuilles en classes homogènes de risque qui sont segmentés sur la base de notes externes ou sur la base de classes d'impayés.

La PD à maturité est calculée en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation externes ou des classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque portefeuille. Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

• Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). L'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Pour les gros dossiers en difficultés, lorsque la modélisation sur base statistique n'est pas possible (nombre d'observations réduits, caractéristiques particulières etc.), les flux de trésorerie futurs de récupération sont estimés par la filiale de recouvrement du Groupe et la LGD correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts) estimés.

• Exposition en cas de défaut (EAD : *Exposure at default*)

Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle.

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking).

L'ajustement des paramètres à la conjoncture économique a été effectué sur la base des études macro-économiques fournies par les experts sectoriels internes. Ces études ont permis d'impacter à dire d'experts les PD (à la hausse ou à la baisse en fonction des perspectives) sur un horizon de trois ans. La prise en compte d'autres indicateurs macro-économiques est en cours de mise en œuvre.

La définition de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue annuelle sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité de Direction Générale.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

- Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,
- Lors des évaluations ultérieures :
 - En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2
 - Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« *forbearance* »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « *forbearance* » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.
- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif. La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BANK OF AFRICA SA, BOA Group ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BANK OF AFRICA SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 30 juin 2026, le groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

h. Évaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

l. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.1.4. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe.

Matrice de décomposition retenue par le Groupe

	Immeubles Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté annuel par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

1.1.5. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

La norme IFRS 16

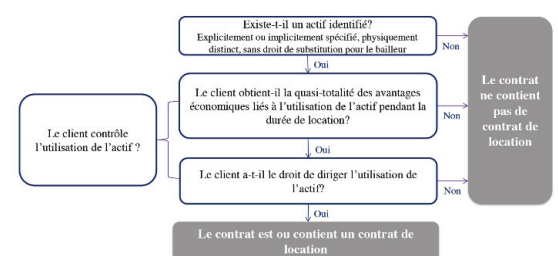
La norme IFRS 16 « Contrat de Location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location.

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée ainsi que la charge d'intérêt sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement, sera ainsi étendu aux contrats de location simple.

• Options retenues

Le Groupe a choisi comme méthode de transition l'approche rétrospective modifiée pour laquelle la dette locative correspond au montant actualisé des loyers restant à la date de première application (01/01/2019) avec un droit d'utilisation reconnu à l'actif d'un montant équivalent à cette même date. En conséquence, le Groupe n'enregistre pas d'impact capitaux propres au titre de la première application d'IFRS 16.

Pour identifier les contrats de location qui entrent dans le périmètre de la norme, voici les critères retenus :



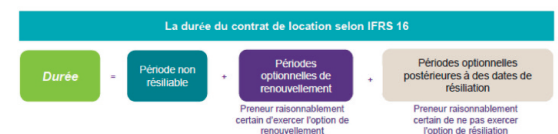
Le Groupe a utilisé les deux mesures de simplification proposées par la norme IFRS 16 portant sur les contrats à court terme (durée de 12 mois ou moins) et sur les contrats à actifs sous-jacents de faible valeur, dont la valeur est inférieure ou égale au seuil proposé par l'IASB, à savoir 5000 USD.

• La durée retenue

La durée pendant laquelle le Groupe a généralement utilisé des types particuliers de biens (loués ou détenus en propre) auparavant et les raisons économiques sous-jacentes ont été utilisées pour déterminer si le groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option ou de ne pas l'exercer.

Ainsi, les durées appliquées dépendent des types de biens :

- Pour les baux commerciaux, une durée de 9 ans en moyenne a été retenue ;
- Pour les baux à usage d'habitation, une durée de 3 ans ;
- Pour les véhicules en LLD, la durée retenue est celle du contrat.



Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée des paiements de loyers et des paiements estimés à la fin du contrat (pénalités de résiliation le cas échéant et la garantie de la valeur résiduelle si applicable).

Le taux utilisé pour l'actualisation de ces paiements est le taux d'endettement marginal qui correspond au taux de refinancement sur le marché financier sur des durées équivalentes à celles des dettes locatives.

1.1.6. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 30 juin 2026 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

1.1.7. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le Groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes

1.1.8. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action du Groupe sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

1.1.9. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

- obligation actuelle envers un tiers.
- Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.1.10. Impôt exigible et différé

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

"L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales".

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

L'interprétation IFRIC 23

Cette interprétation vient compléter la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés.

Cette interprétation traite des risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat. L'interprétation s'applique à la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par une entité en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables. Le risque fiscal provient, par nature, de l'incertitude liée à une position fiscale retenue par l'entité et qui pourrait être remise en cause par l'administration fiscale.

Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière :

- Totalement rétrospective sous réserve que la société dispose de l'information nécessaire sans tenir compte des circonstances survenues au fil du temps ; ou
- Partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel l'interprétation est appliquée pour la première fois. Dans ce cas, l'information comparative du premier exercice d'application n'est pas retraitée.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l’impact cumulé dans les capitaux propres d’ouverture au 1^{er} janvier 2019.

1.1.11. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l’activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu’à l’échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d’investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d’immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.1.12. Utilisation d’estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions, la formulation d’hypothèses et la réalisation d’estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l’évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l’exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d’élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l’évidence s’avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

- Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d’intermédiation bancaire ;

Par ailleurs, d’autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

- Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d’acquisition ;
- Les provisions pour les avantages au personnel ;
- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Information complémentaire – Contrôle fiscal

BANK OF AFRICA S.A. a reçu, le 2 juin 2026, un avis de vérification portant sur l’impôt sur les sociétés (IS), l’impôt sur le revenu (IR) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), au titre des exercices 2022 à 2025 inclus.

La procédure de vérification est en cours. À la date d’arrêté des présents états financiers, la Banque n’a reçu aucune notification de redressement.

BILAN

En milliers de DH		
ACTIF IFRS	30/06/2026	31/12/2025
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	23 699 752	24 108 086
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	65 967 451	57 781 980
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 146 994	2 468 478
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	731 572	779 247
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 127 508	7 179 503
Titres au coût amorti	46 725 825	46 514 657
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	44 263 268	34 836 085
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	234 776 938	230 849 356
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements des activités d'assurance	-	-
Actif d'impôt exigible	1 493 595	1 759 973
Actif d'impôt différé	2 718 801	2 669 784
Comptes de régularisation et autres actifs	10 571 194	12 462 536
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 089 109	1 085 358
Immeubles de placement	3 105 454	3 113 599
Immobilisations corporelles	9 328 674	9 294 030
Immobilisations incorporelles	1 816 640	1 757 020
Ecart d'acquisition	1 018 097	1 018 097
TOTAL ACTIF IFRS	459 580 873	437 677 787

En milliers de DH		
PASSIF IFRS	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions	-	-
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Titres de créance émis	9 879 953	12 333 680
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	82 459 319	71 016 843
Dettes envers la clientèle	288 461 359	275 841 273
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passif d'impôt courant	2 095 337	2 423 616
Passif d'impôt différé	1 308 854	1 292 471
Comptes de régularisation et autres passifs	22 118 234	20 066 350
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-
Provisions pour risques et charges	2 397 811	2 188 574
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	10 030 864	12 088 543
TOTAL DETTES	418 751 732	397 251 350
Capitaux propres	23 248 355	22 177 528
Capital et réserves liées	-	-
Réserves consolidées	-	-
- Part du groupe	7 072 784	4 930 178
- Part des minoritaires	5 850 328	6 428 490
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
- Part du groupe	901 384	873 102
- Part des minoritaires	446 566	503 060
Résultat de l'exercice	-	-
- Part du groupe	2 481 492	3 813 552
- Part des minoritaires	828 233	1 700 527
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	40 829 142	40 426 437
TOTAL PASSIF IFRS	459 580 873	437 677 787

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de DH		
COMPTE DE RESULTAT IFRS	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	10 744 863	10 505 110
Intérêts et charges assimilées	-3 312 072	-3 544 288
MARGE D'INTÉRÊT	7 432 792	6 960 822
Commissions perçues	3 105 605	2 365 033
Commissions servies	-941 293	-389 793
MARGE SUR COMMISSIONS	2 164 312	1 975 240
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeurs par résultat	414 066	1 030 021
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions	293 095	921 183
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	120 971	108 838
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	267 897	212 125
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	-	-
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables	267 897	212 125
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat	-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat	-	-
Produit net des activités d'assurance	-	-
Produit net des autres activités	562 529	478 864
Charges des autres activités	-352 065	-308 371
PRODUIT NET BANCAIRE	10 489 530	10 348 702
Charges générales d'exploitation	-4 074 291	-3 757 660
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-564 833	-540 135
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 850 406	6 050 907
Coût du risque	-1 375 074	-1 642 489
Résultat d'exploitation	4 475 332	4 408 418
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	106 046	71 537
Gains ou pertes nets sur autres actifs	33 749	- 3 025
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	4 615 126	4 476 930
Impôt sur les résultats	-1 305 402	-1 248 356
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession	-	-
RÉSULTAT NET	3 309 724	3 228 574
Résultat Hors-groupe	828 233	977 339
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	2 481 492	2 251 235

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH		
	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net	3 309 724	3 228 574
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	94 726	-177 730
Écarts de conversion	94 726	-177 730
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-14 671	58 394
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-
Éléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-14 671	58 394
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	80 055	-119 336
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 389 779	3 109 238
Part du groupe	2 507 648	2 203 929
Part des intérêts minoritaires	882 132	905 309


Fidarc
Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca - Maroc


BDO
AC9, Rue Al Mayssé, Secteur 15,
Hay Riad 10100 Rabat - Maroc

GROUPÉ BANK OF AFRICA - BMCE GROUP
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2026

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de BANK OF AFRICA BMCE GROUP et de ses filiales (Groupe BANK OF AFRICA BMCE GROUP) comprenant l'état de la situation financière consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidé et une sélection de notes explicatives au terme du semestre courant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 40.829.142, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3.309.724.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 30 juin 2026, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'incidence de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe BANK OF AFRICA BMCE GROUP établis au 30 juin 2026, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe qui fait état du contrôle fiscal en cours dont fait l'objet BANK OF AFRICA S.A.

Casablanca, le 25 septembre 2026

FIDAROC GRANT THORNTON

Rachid BOUMEIRAH
Associé

Les commissaires aux Comptes

BDO S.A.
AC9, Rue Al Mayssé, Secteur 15,
Hay Riad 10100 Rabat - Maroc
Moulay FRAÏHA
Associé

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	731 572	4 270	-853	779 247	246	-2 614
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 127 508	1 948 634	-675 100	7 179 503	1 994 936	-590 883

PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

	30/06/2026	31/12/2025
Comptes à vue	23 132 914	13 822 778
Prêts	20 506 318	20 368 194
Dont prêts de trésorerie JJ	1 319 343	590 659
Opérations de pension	700 032	711 577
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	44 339 264	34 902 549
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-75 996	-66 465
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	44 263 268	34 836 084

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	30/06/2026	31/12/2025
Comptes à vue	10 523 243	9 309 362
Emprunts	26 722 387	29 006 782
Dont emprunt de trésorerie JJ	5 111 845	4 502 446
opérations de pension	45 213 689	32 700 699
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	82 459 319	71 016 843

PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI

	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires débiteurs	24 850 464	22 818 938
Prêts consentis à la clientèle	201 672 533	195 919 781
Opérations de pension	12 275 092	15 760 294
Opérations de location-financement	18 883 399	18 236 752
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	257 681 488	252 735 766
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-22 904 550	-21 886 409
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	234 776 938	230 849 356

VENTILATION DES PRÊTS & CRÉANCES ET DES DÉPRECIATIONS PAR BUCKET

	30/06/2026							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	731 634	-	-	731 634	62	-	-	62
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	731 634		731 634		62			62
Actifs Financiers au coût amorti	311 688 876	13 374 716	25 322 882	350 386 474	3 428 067	3 339 000	17 853 375	24 620 443
Prêts et créances sur les établissements de crédit	44 338 257	-	1 008	44 339 264	74 796	-	1 201	75 996
Prêts et créances sur la clientèle	218 984 897	13 374 716	25 321 875	257 681 488	1 713 375	3 339 000	17 852 175	22 904 550
Titres au coût amorti	48 365 722			48 365 722	1 639 896	-	-	1 639 896
Total Actif	312 420 510	13 374 716	25 322 882	351 118 108	3 428 129	3 339 000	17 853 375	24 620 505
Total Hors Bilan	70 064 490	283 838	344 521	70 692 849	292 189	2 672	340 435	635 296

	31/12/2025							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	751 056	28 486	-	779 541	195	99	-	294
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	751 056	28 486		779 541	195	99		294
Actifs Financiers au coût amorti	296 829 549	14 096 294	24 761 584	335 687 427	3 262 294	3 001 338	17 223 698	23 487 330
Prêts et créances sur les établissements de crédit	34 901 645	-	904	34 902 549	53 232	-	13 233	66 465
Prêts et créances sur la clientèle	213 878 791	14 096 294	24 760 681	252 735 765	1 674 607	3 001 338	17 210 465	21 886 409
Titres de dettes	48 049 112			48 049 112	1 534 455			1 534 455
Total Actif	297 580 604	14 124 779	24 761 584	336 466 968	3 262 489	3 001 437	17 223 698	23 487 624
Total Hors Bilan	64 844 518	271 775	601 127	65 717 420	248 578	2 672	306 108	557 358

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires créditeurs	196 975 333	184 724 647
Comptes à terme	26 881 190	28 248 184
Comptes d'épargne	51 032 497	48 756 160
Bons de caisse	2 843 139	2 932 723
Opérations de pension	1 948 965	518 502
Autres comptes créditeurs	8 780 234	10 661 057
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	288 461 359	275 841 273

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	30/06/2026	31/12/2025
Banque au Maroc	182 050 075	175 354 439
Services Financiers Spécialisés	544 922	610 393
Activités à l'international	105 503 392	99 519 502
Gsetion d'actifs		
Autres Activités	362 970	356 939
TOTAL EN PRINCIPAL	288 461 359	275 841 273
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	288 461 359	275 841 273

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	30/06/2026	31/12/2025
Maroc	182 957 967	176 321 771
Afrique	104 710 969	98 572 028
Europe	792 423	947 475
TOTAL EN PRINCIPAL	288 461 359	275 841 273
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	288 461 359	275 841 273

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	19 924 344	10 595 671	9 328 673	19 521 549	10 227 519	9 294 030
Terrains et constructions	5 478 021	1 820 961	3 657 060	5 432 728	1 655 445	3 777 283
Equipement, Mobilier, Installations	6 148 245	3 983 511	2 164 734	5 928 526	3 818 044	2 110 483
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	8 298 078	4 791 199	3 506 880	8 160 294	4 754 030	3 406 264
Immobilisations incorporelles	4 515 151	2 698 511	1 816 640	4 197 761	2 440 742	1 757 020
Logiciels informatiques acquis	3 849 082	2 424 053	1 425 029	3 425 754	2 180 411	1 245 344
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	666 069	274 458	391 611	772 007	260 331	511 676
Immeubles de placements	3 608 179	502 725	3 105 454	3 628 249	514 650	3 113 599

CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Détail des charges des contrats de location	30/06/2026	30/06/2025
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-19 948	-23 057
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-116 950	-121 187

ACTIF AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	30/06/2026	31/12/2025
Immobilisations corporelles	9 328 674	9 294 030
Dont droits d'utilisation	891 325	995 538

PASSIF AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

	30/06/2026	31/12/2025
Compte de régularisation et autres passifs	22 118 234	20 066 352
Dont dette locative	901 546	1 005 496

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

	30/06/2026	31/12/2025
CAPITAL (EN MAD)	2 202 818 810	2 157 863 330
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	220 281 881	215 786 333
Résultat Part groupe (EN MAD)	2 481 491 759	2 251 254 756
Résultat par Action (EN MAD)	11,27	10,43
Résultat dilué par Action (EN MAD)	11,27	10,43

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BANK OF AFRICA	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	81,82%	81,82%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	79,87%	I.G.
BANK AL KARAM	Banque Participative	100,00%	100,00%	I.G.
BOA France	Banque	95,33%	66,85%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E

NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

1- PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX

- 1.1 - Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.
- 1.2 - La représentation d'une image fidèle, repose nécessairement sur le respect des sept principes comptables fondamentaux préconisés par la Norme Comptable Générale.
- 1.3 - Lorsque les opérations, événements et situations sont traduits en comptabilité dans le respect des principes comptables fondamentaux et des prescriptions du PCEC, les états de synthèse sont présumés donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des risques assumés et des résultats de l'établissement de crédit.
- 1.4 - Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.
- 1.5 - Dans le cas exceptionnel où l'application stricte d'un principe ou d'une prescription se révèle contraire à l'objectif de l'image fidèle, l'établissement de crédit doit y déroger.

Cette dérogation doit être mentionnée dans l'ETIC et être dûment motivée avec indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'établissement de crédit.

- 1.6 - Les principes comptables fondamentaux retenus se présentent comme ci-après :
 - Principe de continuité d'exploitation.
 - Principe de permanence des méthodes.
 - Principe du coût historique.
 - Principe de spécialisation des exercices.
 - Principe de prudence.
 - Principe de clarté.
 - Principe d'importance significative.

2 - PRÉSENTATION

Les états de synthèse comprennent :

- les comptes du Siège central
- les comptes des agences établies au Maroc
- les comptes des succursales et agences établies à l'étranger (succursale de Shanghai, et succursale de Tanger off Shore).
- Les opérations et soldes significatifs internes entre les différentes entités sont éliminés.

2.1. Principes généraux

- Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.
- La présentation des états de synthèse de BANK OF AFRICA est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

2.2. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle)
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.
- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
 - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses douteuses ou compromises
 - Après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

2.3. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.4. Portefeuilles de titres

2.4.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

2.4.2 Titres de Transaction

Sont considérés comme des titres de transaction, les titres qui à l'origine sont :

- acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme dans le but d'en tirer un profit.
- détenus par l'établissement de crédit dans le cadre de son activité de mainteneur de marché, le classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock des titres fasse l'objet d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.
- acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille comprenant des instruments dérivés, des titres ou d'autres instruments gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.
- ou qui font l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat. Les titres cédés sont évalués suivant ces mêmes règles.

2.4.3 Titres de Placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Par défaut, il s'agit de titres qui ne sont pas classés dans une autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres en provenance des catégories " Titres de l'activité de portefeuille " et " Titres de participation et parts dans les entreprises liées " font l'objet, à la date du transfert et préalablement à celui-ci, d'une évaluation selon les règles de la catégorie d'origine. Ils sont transférés dans la catégorie " Titres de placement " à cette valeur comptable.

Dans le cas où le titre proviendrait de la catégorie " Titres d'investissement ", il sera évalué à sa valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

2.4.4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour en procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

2.4.5 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille et
- Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

2.4.6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

2.5. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

2.6. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du " taux de clôture ".

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan de l'entité étrangère (succursale de Shanghai) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique (dotations) et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste "écart de conversion".

Conversion des éléments du compte de résultat à l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice. Toutefois, les éléments de compte de résultat ont été convertis au cours de clôture car cette méthode ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à la méthode du taux moyen.

2.7. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

2.8. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation :	
Construits avant 1986	20 ans
Construits après 1986	40 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissables

2.9. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

2.10. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales. Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

2.11. Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avais et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base " flat " et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

2.12. Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

2.13. Engagements de retraite

Les engagements de retraites (wissam Al Choghl, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres Ets. de crédit et assimilés au Maroc	Ets. de crédit à l'étranger	Total 30/06/2026	Total 31/12/2025
Comptes ordinaires débiteurs	6 320 635	259 788	1 580 136	7 042 875	15 203 434	12 198 958
Valeurs reçues en pension	-	41 237	-	-	41 237	-
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	41 237	-	-	41 237	-
Prêts de trésorerie	-	943 971	488 995	2 594 560	4 027 526	4 085 451
Au jour le jour	-	-	-	187 918	187 918	500 000
A terme	-	943 971	488 995	2 406 642	3 839 608	3 585 451
Prêts financiers	-	3 701 214	11 395 166	133 926	15 230 306	12 296 113
Autres créances	-	496 322	-	-	496 322	961 791
Intérêts courus à recevoir	-	35 091	-	3 307	38 399	41 495
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 320 635	5 477 624	13 464 297	9 774 668	35 037 224	29 583 808

En milliers de DH

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autres clientèles	Total 30/06/2026	Total 31/12/2025
Crédits de trésorerie	2 560 828	3 012 609	27 238 309	3 432 473	36 244 219	36 593 181
Comptes à vue débiteurs	67 460	11 437 694	2 156 753	-	16 674 516	16 138 965
Créances commerciales sur le Maroc	27 175	-	4 393 868	345	4 421 388	5 119 729
Crédits à l'exportation	-	-	310 008	1 189 389	1 499 397	1 614 123
Autres crédits de trésorerie	2 466 193	-	11 096 740	85 986	13 648 919	13 720 364
Crédits à la consommation	-	-	28 800	8 768 513	8 797 313	8 435 248
Crédits à l'équipement	10 501 687	13 233 867	15 367 632	7 200 809	46 303 995	41 166 124
Crédits Immobiliers	162 243	-	6 115 608	32 927 014	39 204 865	39 017 438
Autres crédits	400 000	15 016 444	285 930	161 260	15 863 634	19 723 555
Créances acquises par affecturation	1 698 035	-	1 383 338	7 601	3 088 974	3 164 618
Intérêts courus à recevoir	159 041	103 557	839 151	298 569	1 400 318	1 063 840
Créances en souffrance	1 597	-	2 958 526	2 247 618	5 207 741	5 401 410
Créances pré-douteuses	-	-	1 728	555 835	557 564	460 162
Créances douteuses	-	-	301 159	195 786	496 945	520 092
Créances compromises	1 597	-	2 655 639	1 495 997	4 153 233	4 421 156
TOTAL	15 483 431	31 366 477	54 217 294	55 043 857	156 111 059	154 565 414

En milliers de DH

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT
ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

	Ets de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 30/06/2026	Total 31/12/2025
			Financiers	Non Financiers		
Titres cotés	597 898	5 182 212	-	1 634 058	7 414 168	6 099 557
Bons du Trésor et valeurs assimilées	597 898	4 584 356	-	1 207 941	6 390 195	5 085 390
Obligations	-	597 856	-	426 117	1 023 973	1 014 167
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
Titres non cotés	5 774	46 254 909	15 195 640	7 928 914	69 385 237	62 888 739
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	45 763 933	-	45 763 933	45 763 933	40 187 037
Obligations	-	-	211 671	824 994	1 036 665	1 189 900
Autres titres de créance	5 774	-	72 582	106 535	184 890	131 800
Titres de propriété	-	-	14 750 131	6 967 546	21 717 677	20 808 676
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus	-	490 976	161 255	29 839	682 071	571 326
TOTAL	603 672	51 437 122	15 195 640	9 562 972	76 799 405	68 988 296

En milliers de DH

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION
ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	55 280 952	55 280 952	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	39 730 058	39 730 058	-	-	-	-
Obligations	123 442	123 442	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	15 427 453	15 427 453	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	11 479 116	11 178 073	11 178 073	-	-	301 043
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 761 074	4 702 959	4 702 959	-	-	58 116
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	191 095	184 890	184 890	-	-	6 205
Titres de propriété	6 526 947	6 290 225	6 290 225	-	-	236 722
Titres d'investissement	10 340 379	10 340 379	11 123 224	819 792	36 948	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 202 000	8 202 000	8 237 210	35 210	-	-
Obligations	2 128 290	2 128 290	2 886 014	784 582	26 859	-
Autres titres de créance	10 089	10 089	-	-	10 089	-
TOTAL	77 100 448	76 799 405	22 301 297	819 792	36 948	301 043

En milliers de DH

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE SOCIALE

	30/06/2026		31/12/2025	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances pré-douteuses	608 801	51 237	506 914	46 753
Créances douteuses	1 529 472	1 032 527	1 519 047	998 955
Créances compromises	14 348 278	10 195 046	14 226 003	9 804 847
TOTAL	16 486 551	11 278 810	16 251 965	10 850 555

En milliers de DH

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

ACTIF	30/06/2026	31/12/2025
Instruments optionnels achetés	-19 543	-1 481
Opérations diverses sur titres	295 972	289 616
Débiteurs divers	1 862 112	2 071 090
Sommes dues par l'Etat	1 581 052	1 827 347
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	172 909	161 043
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	108 151	82 700
Valeurs et emplois divers	3 052 328	3 052 328
Comptes de régularisation	3 887 948	4 003 121
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	137 860	290 181
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	51 798	59 212
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	1 016 379	12 614
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 485 280	578 678
Produits à recevoir	1 198 460	477 144
Charges constatées d'avance	286 820	101 534
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	1 196 627	3 062 435
Autres comptes de régularisation	4	-
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	9 078 817	9 414 675

En milliers de DH

ENGAGEMENTS SUR TITRES

ENGAGEMENTS	Montant
Engagements donnés	19 884 030
Titres achetés à réméré	-
Autres titres à livrer	19 884 030
Engagements reçus	381 855
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	381 855

En milliers de DH

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Montant brut au début de l'exercice	Reclassement Brut au cours de l'exercice/Autres variations	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
						Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Reclassement amortissement au cours de l'exercice / Autres variations	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
Immobilisations incorporelles	2 080 445	79	389 947	131 961	2 338 510	905 869	36	143 920	-	1 049 826	1 288 685
Droit au bail	97 168	-	-	1 300	95 868	-	-	-	-	-	95 868
Immobilisations en recherches et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 983 277	79	389 947	130 661	2 242 642	905 869	36	143 920	-	1 049 826	1 192 816
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	7 996 095	139	217 623	7 332	8 206 525	4 819 438	116	99 976	2 850	4 916 681	3 289 844
Immeubles d'exploitation	2 703 852	1 800	12 600	4 560	2 713 692	445 000	989	14 364	403	459 949	2 253 742
Terrain d'exploitation	233 622	360	913	-	234 709	-	989	-	-	989	233 720
Immeubles d'exploitation - Bureaux	2 470 230	1 440	10 960	3 647	2 478 983	445 000	-	14 364	403	458 961	2 020 022
Immeubles d'exploitation - Logements de fonctions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel d'exploitation	2 467 034	106	164 892	192	2 631 840	2 041 554	87	46 489	-	2 088 131	543 710
Mobilier de bureau d'exploitation	665 457	53	85 158	-	750 668	463 115	53	6 056	-	469 224	281 444
Matériel de bureau d'exploitation	239 872	0	4 159	-	244 031	229 337	0	2 365	-	231 702	12 329
Matériel informatique	1 369 985	53	75 140	57	1 445 120	1 168 064	34	36 579	-	1 204 677	240 443
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	81 717	-	135	135	81 717	78 171	-	715	-	78 885	2 833
Autres matériel d'exploitation	110 004	-	301	-	110 304	102 868	-	775	-	103 643	6 661
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 356 197	33	34 275	2 580	2 387 926	2 043 711	29	30 622	2 446	2 071 916	316 010
Immobilisation corporelles hors exploitation	469 012	-1 800	5 856	-	473 067	289 173	- 989	8 501	-	296 685	176 382
Terrain hors exploitation	46 803	- 360	-	-	46 443	-	-	-	-	-	46 443
Immeubles hors exploitation	227 959	- 1 440	-	-	226 519	142 215	- 989	4 337	-	145 563	80 957
Mobilier et matériel hors exploitation	74 436	-	4 340	-	78 776	62 028	-	1 400	-	63 428	15 348
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	119 814	-	1 516	-	121 329	84 930	-	2 764	-	87 694	33 635
TOTAL	10 076 540	218	607 570	139 292	10 545 036	5 725 307	153	243 897	2 850	5 966 507	4 578 529

En milliers de DH

BANK OF AFRICA
ÉTATS DE SYNTHÈSE
COMPTES TANGER OFFSHORE
AU 30 JUIN 2026

BILAN

En milliers de DH		
ACTIF	30/06/2026	31/12/2025
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 868	1 519
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3 635 878	8 259 090
. A vue	2 007 471	1 372 112
. A terme	1 628 407	6 886 978
Créances sur la clientèle	6 325 511	6 678 760
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	1 073 382	1 501 524
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	5 248 444	5 173 551
. Crédits et financements participatifs immobiliers	-	-
. Autres crédits et financements participatifs	3 686	3 685
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	4 155 532	4 100 945
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 021 022	3 966 561
. Autres titres de créance	-	-
. Titres de propriété	134 510	134 385
. Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	1 164 951	1 135 493
Titres d'investissement	1 034 062	1 030 324
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	1 034 062	1 030 324
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
. Participation dans les entreprises liées	-	-
. Autres titres de participation et emplois assimilés	-	-
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	273 801	237 945
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	6 093	4 166
Immobilisations corporelles	118	118
TOTAL DE L'ACTIF	16 597 815	21 448 361

HORS BILAN

En milliers de DH		
HORS BILAN	30/06/2026	31/12/2025
ENGAGEMENTS DONNES	5 821 477	4 769 295
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	62 028	121 378
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 447 485	1 167 581
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	181 953	193 811
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	3 130 011	3 286 526
ENGAGEMENTS RECUS	7 474 688	6 490 546
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 085 089	4 175 256
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 389 599	2 315 290
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH		
	30/06/2026	30/06/2025
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	661 999	681 904
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	119 345	165 680
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	142 119	122 078
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	104 001	84 791
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	2 405	2 418
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	4 510	3 942
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	11 033	10 169
Autres produits bancaires	278 586	292 826
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	538 870	570 905
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	239 314	250 159
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	15 741	12 884
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 822	2 505
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	280 993	305 356
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	123 129	110 999
Produits d'exploitation non bancaire	-	-
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	2 850	3 663
Charges de personnel	1 733	2 765
Impôts et taxes	-	-
Charges externes	1 117	898
Autres charges générales d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1	-
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables	1	-
Autres dotations aux provisions	-	-
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	-	-
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	-	-
RESULTAT COURANT	120 277	107 336
Produits non courants	-	-
Charges non courantes	7 726	4 813
RESULTAT AVANT IMPOTS	112 552	102 523
Impôts sur les résultats	48 111	42 129
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	64 441	60 393
(-) signifie moins		
(+*) signifie plus		

En milliers de DH		
PASSIF	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 748 869	15 418 248
. A vue	1 444 121	1 084 490
. A terme	11 304 748	14 333 758
Dépôts de la clientèle	2 616 349	4 758 132
. Comptes à vue créditeurs	1 912 502	3 969 825
. Comptes d'épargne	-	-
. Dépôts à terme	664 086	745 280
. Autres comptes créditeurs	39 761	43 027
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
. Titres de créance négociables émis	-	-
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	1 049 653	975 977
Provisions pour risques et charges	2 939	2 939
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	110 865	109 039
Capital	4 698	4 564
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	64 441	179 462
TOTAL DU PASSIF	16 597 815	21 448 361

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH		
	30/06/2026	30/06/2025
(+) Intérêts et produits assimilés	365 465	372 549
(-) Intérêts et charges assimilées	255 055	263 044
MARGE D'INTERET	110 410	109 505
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	4 510	3 942
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	2 822	2 505
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	1 687	1 436
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA (1)	-	-
(+) Commissions perçues	11 330	10 697
(-) Commissions servies	309	283
MARGE SUR COMMISSIONS (1)	11 021	10 413
(+) résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
(+) résultat des opérations sur titres de placement	-44 354	38 614
(+) résultat des opérations de charge	5 036	-4 785
14.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	37 248	-46 589
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ (1)	-2 070	-12 760
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	2 405	2 418
(-) Diverses autres charges bancaires	325	14
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	123 129	110 999
(+) résultat des opérations sur ommobilisation financières (2)	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	-	-
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
(-) Charges générales d'exploitation	2 850	3 663
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	120 278	107 336
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-1	-
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	-	-
RESULTAT COURANT	120 277	107 336
RESULTAT NON COURANT	-7 726	-4 813
(-) Impôts sur les résultats	48 111	42 129
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	64 441	60 393

En milliers de DH		
	30/06/2026	30/06/2025
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	64 441	60 393
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions (1)	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières (1)	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières (1)	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	64 441	60 393
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	64 441	60 393





VOTRE PARTENAIRE BUSINESS PARTOUT DANS LE MONDE



AFRIQUE



EUROPE



ASIE



AMÉRIQUE



BANKOFAFRICA.MA

BANK OF AFRICA - S.A. au capital de 2.202.818.810 Dirhams - Établissement de crédit - Arrêté d'agrément n°2348-94 du 23 août 1994 - 140 avenue Hassan II - 20 039 Casablanca - Maroc - RC : 27129 Casa - N° IF : 01085112